

## Revue de presse du MEDEF IDF du mardi 14 novembre 2017

1	Le coup de pouce malin pour sortir du RSA .....	2
2	A Paris, le prix de l'immobilier bat tous les records .....	2
3	Impôts : le prélèvement à la source confirmé pour 2019.....	3
4	Prélèvement à la source au 1er janvier 2019 : mode d'emploi.....	4
5	Taxe sur les dividendes: l'IGF tempère la responsabilité de la majorité précédente .....	7
6	Fiasco à dix milliards d'euros : ce que dit le rapport.....	9
7	Medef: la liste des postulants pour succéder à Pierre Gattaz s'allonge .....	10
8	Les acteurs de la filière alimentaire vont signer une charte a minima .....	12
9	Rassembler France Télévisions et Radio France, supprimer France Ô : les pistes choc du ministère de la culture .....	13
10	General Electric s'inflige une cure d'austérité drastique .....	15
11	Bitcoin : faut-il avoir peur des monnaies virtuelles ?.....	17
12	La réforme du Code du travail pourrait provoquer un pic de conflits sociaux.....	18
13	Après des mois de silence, Emmanuel Macron lance sa politique de la ville.....	19
14	Banlieues : le retour déjà prévu des emplois francs en 2020 .....	21
15	La République en marche fait sa crise d'ado .....	23
16	L'Europe de la défense veut s'émanciper des États-Unis.....	25
17	Dernière étape décisive pour la réforme fiscale américaine .....	27

**::: ILE-DE-FRANCE**

**LE PARISIEN – 14/11/2017**

# 1 Le coup de pouce malin pour sortir du RSA

C'est le paradoxe : en retrouvant un emploi, les allocataires perdent souvent des aides et donc des revenus. Pour gommer cet effet pervers, l'Essonne a imaginé un « pack sortie RSA ».

PAR CÉCILE CHEVALLIER  
DANS L'ESSONNE

**UNE SORTE DE PRIME** de retour à l'emploi. Le conseil départemental de l'Essonne a adopté à l'unanimité hier la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, d'un « pack sortie RSA » visant à la « sécurisation et au retour dans l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active ». Pendant un délai de six mois maximum, certains allocataires en passe de renouer avec la vie active (en CDI ou en CDD) pourront désormais disposer d'un accompagnement financier et social.

« C'est un dispositif très innovant, se félicite François Durovray, le président (LR) de l'Essonne. Nous sommes un des premiers départements de France à le mettre en place

(NDLR : l'Oise distribue aussi une prime de retour à l'emploi). » L'idée est née grâce au Groupe Ressources, une structure où agents sociaux, allocataires et élus échangent sur les politiques publiques.

## MISE EN PLACE LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

« La plupart des bénéficiaires du RSA sont employables et ont très envie de travailler, poursuit François Durovray. Mais certains évoquent des obstacles, notamment financiers, pour reprendre une vie active. Car ils perdent le RSA mais aussi toute une batterie d'aides. » Le « pack sortie RSA » vise à gommer ces différences de revenus. Il prévoit par exemple l'attribution d'un montant maximum de 75 € pour une carte de transport dans l'attente de la prise en charge à 50 % par l'employeur



Evry (Essonne), hier. Le conseil départemental a adopté un dispositif d'accompagnement financier et social pour les allocataires du RSA voulant reprendre une activité professionnelle.

si la prise en charge à 100 % par l'île-de-France Mobilités a cessé. Autres coups de pouce : « Un montant maximum de 150 € par mois pour la garde

d'enfant ou encore des chèques d'insertion de 100 € le premier trimestre pour financer le déjeuner, l'achat de vêtements adaptés ou des produits d'hygiène. »

Mis en place dès le 1<sup>er</sup> décembre, il pourrait, en 2018, concerner 150 allocataires qui percevraient jusqu'à 1 350 € pour six mois sur une enveloppe globale de 200 000 €. « Si nous devons augmenter les crédits pour élargir cette aide à plus de bénéficiaires, nous le ferons, annonce François Durovray. Tout le monde a intérêt à ce que ce pack réussisse », ajoute-t-il.

En Essonne, 26 081 personnes perçoivent le RSA, et le département dépense 162 M€ par an pour verser cette allocation (contre 60 M€ en 2010). « Après la lutte contre la frau-

de, qui nous a permis de radier 1 200 personnes, nous allons plus loin avec ce pack pour que le retour à l'emploi ne soit jamais pénalisant », conclut François Durovray. Il a été suivi, une fois n'est pas coutume, par l'opposition qui a « pleinement souscrit » à un dispositif qu'elle espère voir prendre encore plus d'ampleur.

## « Ce pack peut lever de nombreux freins »

PASCAL, ALLOCATAIRE DU RSA

**SANS EMPLOI** « depuis de nombreuses années », Pascal, 60 ans, pourrait faire partie des premiers bénéficiaires du nouveau « pack RSA » lancé par le conseil départemental de l'Essonne. Un dispositif à ses yeux « très porteur », qu'il envisage comme « un outil tout à fait approprié ».

Cet habitant du sud du département parle en connaissance de cause. « Quand on a l'opportunité de

reprendre un travail, ce n'est pas toujours évident car cela peut entraîner une diminution des ressources, en tous les cas les premiers temps. On passe d'une période où on perçoit le RSA et d'autres aides, à plus rien du tout. Alors qu'il s'agit parfois d'un emploi à temps partiel, ou bien d'un CDD qui ne pérennise pas les revenus. Ce pack pourra être une aide décisive pour une reprise efficace dans la vie active. »

Ce dispositif devrait permettre aussi selon lui de changer le regard porté sur les allocataires du RSA. « Certains nous considèrent comme des profiteurs, déplore-t-il. Mais personne ne peut se réjouir de vivre de ces aides. Et personne ne peut sciemment faire le choix de ne pas accepter un travail parce que cela entraînerait des difficultés financières. Ce pack peut lever de nombreux freins. » C.CH.

**LA PLUPART  
DES BÉNÉFICIAIRES  
DU RSA  
SONT EMPLOYABLES  
ET ONT TRÈS ENVIE  
DE TRAVAILLER**  
FRANÇOIS DUROVRAY,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

LE PARISIEN – 14/11/2017

# 2 A Paris, le prix de l'immobilier bat tous les records



Selon le baromètre LPI-SeLoger dévoilé ce lundi, le prix d'un logement parisien dépasse désormais les 9 000 € du m<sup>2</sup> en moyenne. Et les acheteurs sont de plus en plus nombreux.

Plus vite, plus haut, plus fort. La devise des Jeux olympiques pourrait tout aussi bien être celle du marché immobilier à Paris. Malgré le succès croissant de villes de province comme Bordeaux ou Nantes, les appartements parisiens continuent à s'arracher à prix d'or, selon le dernier baromètre LPI-Se Loger, dévoilé ce lundi 13 novembre.

En octobre, la barre des 9 000 € du m<sup>2</sup> (pour un appartement dans l'ancien) a été franchie dans douze arrondissements. La moyenne s'établit à 9165€. C'est un nouveau record pour le marché parisien. Déjà, lors de leur dernier baromètre en avril dernier, la chambre des notaires avait noté

un prix au m<sup>2</sup> des appartements anciens à 8 510 €, en hausse annuelle de 5,5%. Ce n'est donc pas fini, et cette tendance devrait se poursuivre, sans doute plus modérément, dans les mois qui viennent, les acheteurs étant nombreux à vouloir investir à Paris.

**Tous les arrondissements à la hausse.** Pas de jaloux : l'étude de LPI, se loger qui agrège les données de 13 acteurs de l'immobilier (agences, banques...) est formelle : aucun des vingt arrondissements n'a vu les prix de ses logements baisser. Et, en plus d'être générale, la hausse des prix parisiens est également très forte. Dans dix arrondissements, le rythme annuel de progression est d'au minimum 8 % (voir infographie). Parmi les arrondissements dont les prix ont le plus augmenté, on retrouve le XVIII<sup>e</sup> (rue des Abbesses, boulevard Ornano), le VI<sup>e</sup> (rue d'Assas, boulevard Raspail) et le IV<sup>e</sup> (rue des Archives, place des Vosges ...).

**Des acheteurs toujours très présents.** Une des raisons de cet envolée des prix est une demande soutenue. Ainsi, selon les notaires, les ventes ont augmenté de 7% sur un an à Paris. Et ce n'est sans doute pas fini, surtout avec la perspective des Jeux Olympiques. Enfin, ce n'est pas le neuf qui va augmenter l'offre et faire baisser les prix. Au 30 juin 2017, seuls 465 nouveaux logements étaient disponibles à la vente selon l'Adil 75 (agence pour l'information sur le logement).

**Dur dur de négocier.** Conséquence de cette pression de la demande, les vendeurs ont la main, et ils le savent très bien. Résultat : à Paris, la marge de négociation est plus basse qu'ailleurs. Si à l'échelle du pays, maisons et appartements anciens peuvent faire l'objet de rabais (respectivement de 3,3 % et de 4,6 %), dans la capitale, le prix de vente d'un appartement ne pourra généralement pas être négocié de plus de 3 %.

**Pour en savoir plus : « Il y a une sorte d'euphorie immobilière »** <http://www.leparisien.fr/paris-75001/a-paris-le-prix-de-l-immobilier-bat-tous-les-records-13-11-2017-7390809.php>

Anissa Hammadi et Olivier Debruyne

## **::: ECONOMIE**

LES ECHOS – 14/11/2017

### **3 Impôts : le prélèvement à la source confirmé pour 2019**



Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a confirmé que le prélèvement à la source entrerait bien en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a confirmé ce lundi une mise en oeuvre du prélèvement à la source selon les modalités votées l'an dernier. Seuls quelques ajustements à la marge seront inscrits dans le collectif budgétaire de fin d'année.**

Le prélèvement à la source entrera bien en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est ce qu'a confirmé ce lundi le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, lors d'un déplacement dans une entreprise de l'agglomération toulousaine ayant participé à la phase de test. Cette

mesure « *rendra l'impôt plus lisible et lèvera les difficultés financières que le décalage d'un an de la perception de l'impôt peut créer* », a-t-il déclaré.

Le ministre met fin à une période d'incertitude suite au décalage d'un an de la réforme, [décidé par Emmanuel Macron dans la foulée de son élection](#). Officiellement, ce report devait servir à évaluer l'[avancement](#) du projet et approfondir les tests. Il avait pu être perçu comme un moyen d'enterrer le prélèvement à la source ou de revoir en profondeur ses modalités.

### Rien d'insurmontable

Pour clarifier le débat, le gouvernement avait commandé [un rapport à l'Inspection des finances et au cabinet Mazars](#), dont les conclusions, rendues début octobre, ouvraient clairement la voie à une bascule en 2019. De fait, le prélèvement à la source sera bien mis en œuvre selon les modalités votées l'an dernier en loi de finances. A quelques ajustements près, mais qui n'ont rien à voir avec [les changements réclamés par le patronat](#). « *Les réticences des chefs d'entreprise n'auront pas suffi, semble-t-il, à convaincre l'actuel gouvernement de revoir la copie de son prédécesseur. Le report d'un an n'aura été qu'un leurre* », regrette la CPME, qui pointe un coût élevé pour les TPE et les PME.

Les entreprises, soutenues par la droite, demandaient que le prélèvement à la source ne passe pas par les employeurs. Le président de la commission des Finances à l'Assemblée, Eric Woerth (LR), défendait [un projet alternatif d'acompte contemporain](#) sur les revenus qui serait prélevé chaque mois sur le compte bancaire du contribuable.

### Inquiétude du patronat

Le gouvernement a considéré qu'il ne s'agirait pas d'un véritable prélèvement à la source comme le pratiquent de nombreux pays étrangers. Face à l'inquiétude des milieux patronaux, quelques ajustements seront apportés dans le collectif budgétaire de fin d'année. « *Les inquiétudes suscitées par ce projet n'étaient pas de principe mais pratiques* », considère Gérald Darmanin.

Le texte qui sera présenté ce mercredi en Conseil des ministres prévoit notamment de diviser par deux (de 500 à 250 euros) l'amende en cas d'erreur de déclaration de la part des employeurs. Ceux-ci pourront aussi récupérer le taux des contribuables avant le premier versement, pour éviter d'appliquer le taux standard durant les premiers mois suivant l'embauche.

Du côté des contribuables, les sanctions seront assouplies pour ceux qui se trompent en modulant leurs prélèvements, et ce, afin qu'ils aient plus souvent [recours](#) à cette possibilité. Autre changement : les modalités pour les gérants d'entreprises majoritaires seront alignées sur celles des indépendants dans une logique de simplification.

### Ingrid Feuerstein

LA TRIBUNE – 14/11/2017

## 4 Prélèvement à la source au 1er janvier 2019 : mode d'emploi



Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera applicable le 1er janvier 2019.

Les salariés devront -mais sans obligation- transmettre en amont leur taux personnalisé d'imposition à leur entreprise qui devra retenir mensuellement l'impôt sur la fiche de paie. Bercy assure que la confidentialité du montant de l'impôt sera assurée.

### **Le ministre des Comptes publics a confirmé l'instauration du prélèvement à la source sur l'impôt sur le revenu à compter du 1er janvier 2019, avec quelques aménagements par rapport au dispositif initial prévu. Mode d'emploi.**

Cette fois c'est la bonne. Le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin a confirmé ce lundi 13 novembre que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrerait en vigueur le 1er janvier 2019, avec quelques modifications destinées à « *alléger* » les règles de gestion pour les collecteurs. Initialement, la précédente majorité avait imaginé une entrée en vigueur du nouveau dispositif le 1er janvier 2018. Mais, une fois parvenu à l'Elysée, Emmanuel Macron avait décidé (ordonnance du 15 septembre) de différer d'un an son entrée en application afin d'aplanir les difficultés « pratiques » soulevées par un certain nombre de collecteurs, dont les entreprises.

Aussi, sous [l'égide de l'Inspection générale des Finances \(IGF\) différentes études ont été commandées afin d'affiner le dispositif de collecte d'impôt à la source et de s'assurer de sa « robustesse »](#). L'IGF s'est ainsi livrée à un certain nombre de simulations et d'expérimentations, avec le concours de 600 parties prenantes (entreprises, collecteurs publics, éditeurs de logiciels de paie).

La réforme et ses nouvelles modalités seront intégrées au projet de loi de finances rectificative (PLFR), qui sera présenté mercredi 15 novembre en Conseil des ministres et débattu fin novembre au Parlement.

### **Un crédit d'impôt spécifique pour les revenus 2018**

Afin de limiter les erreurs, le gouvernement a apporté divers aménagements au dispositif, avec notamment une information du contribuable très en amont, afin que celui-ci s'habitue à cette nouvelle « *contemporanéité* » de l'impôt (paiement de l'impôt sur le revenu de l'année en cours et non plus de l'année passée). Concrètement, à compter de 2019, pour les salariés ou les retraités qui perçoivent un salaire ou une pension chaque mois, l'impôt sera désormais retenu à la source et prélevé sur les 12 mois de l'année civile, et non 10 comme actuellement pour les contribuables mensualisés.

Pour y parvenir, différentes étapes sont prévues.

Premièrement, pour tenir compte de la transition, les revenus de 2018 ne seront pas imposés mais devront tout de même être déclarés afin d'être « *effacés* » - selon le terme de Bercy, via un crédit d'impôt spécifique.

Deuxièmement, c'est lors de leur déclaration de revenus en ligne au printemps 2018 que les contribuables prendront connaissance pour la première fois de leur taux de prélèvement applicable à compter de 2019. Pour les autres (déclarants papier), ce sera lors de la réception des avis à l'été. D'autres informations se succéderont durant l'année 2018. Ainsi, dès octobre 2018, le contribuable bénéficiera d'une information personnalisée puisque le montant mensuel, qui aurait été prélevé, si la réforme était déjà en œuvre, lui sera communiqué.

### **L'entreprise connaîtra en amont le taux personnalisé du salarié**

Les collecteurs, c'est-à-dire bien souvent les entreprises, seront aussi « *encadrés* ». Un kit leur sera envoyé en 2018, précisant les différentes étapes à suivre, les responsabilités respectives, la

liste des interlocuteurs, les éventuelles difficultés, etc. A noter, que le futur projet de loi de finances rectificative allégera les éventuelles sanctions des collecteurs qui n'auraient pas effectué la déclaration : l'amende minimale passant de 500 à 250 euros.

Bercy précise aussi que : *« Il est également prévu de permettre aux collecteurs de récupérer le taux personnalisé des contribuables avant le premier versement de revenu pour l'appliquer immédiatement. En effet, en raison du délai nécessaire pour récupérer le taux personnalisé d'un usager, le collecteur aurait été amené à appliquer un taux neutre le premier voire les deux premiers mois de rémunération. Cette situation aurait pu nuire à la compréhension par les usagers et susciter des questions auprès des collecteurs. »*

Ensuite, en 2019, selon la nature des revenus, deux modes de prélèvements sont retenus. Pour les traitements, salaires, pensions de retraite et revenus de remplacement, l'impôt sera prélevé à la source par le tiers versant les revenus (employeur, caisses de retraite, etc.), en fonction d'un taux calculé et transmis par l'administration fiscale (DGFIP) .

En revanche, pour les revenus des indépendants et des gérants majoritaires de société, et pour les revenus fonciers, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fera l'objet d'acomptes calculés par l'administration fiscale (DGFIP) et payés mensuellement ou trimestriellement.

Pour les salariés, la déclaration des revenus 2017 effectuée au printemps 2018 servira à déterminer le taux de prélèvement à la source appliqué au 1er janvier 2019. Dès que le contribuable a connaissance de son taux de prélèvement, plusieurs options s'offrent à lui. D'abord, les couples peuvent opter pour des taux individualisés, chaque membre du foyer disposant alors d'un taux qui lui est propre en fonction de ses propres revenus. Ensuite, et cette disposition est très importante, les salariés qui le souhaitent peuvent choisir de ne pas transmettre leur taux personnalisé à leur employeur, auquel cas ils se verront appliquer un taux non personnalisé.

### **Confidentialité des données**

Sur ce point, Bercy insiste beaucoup sur la confidentialité des données transmises à l'employeur : *« Le contribuable ne donne aucune information à son employeur ou sa caisse de retraite. C'est l'administration qui reste l'interlocuteur du contribuable pour ses impôts. La seule information transmise au collecteur est le taux de prélèvement, qui ne révèle aucune information spécifique. La grande majorité des contribuables (90 %) a un taux de prélèvement à la source compris entre 0 et 10 %. En outre, un même taux (seule donnée transmise à l'employeur) peut recouvrir des situations très variées. La confidentialité est donc garantie. Si les contribuables ne souhaitent toutefois donner aucun indice de l'existence d'autres revenus dans leur foyer fiscal, ils pourront choisir qu'aucun taux ne soit transmis à leur employeur, qui utilisera alors un taux correspondant à la rémunération de son employé et qui ne tiendra pas compte de sa situation de famille. »*

L'administration fiscale (DGFIP) communique ensuite à l'employeur (ou aux autres verseurs de revenus comme les caisses de retraite) le taux de prélèvement retenu pour le contribuable. Dès le premier revenu versé en 2019, ce taux de prélèvement est appliqué au salaire, à la pension ou au revenu de remplacement : le prélèvement à la source est automatique, et apparaît clairement sur la fiche de paie.

Ensuite, le taux de prélèvement sera actualisé en septembre 2019 pour tenir compte des changements éventuels consécutifs à la déclaration des revenus de 2018 effectuée au printemps 2019. C'est ce taux qui sera utilisé à partir de septembre 2019 et qui sera, ensuite, à nouveau actualisé chaque année, en septembre.

En cas de changement de situation conduisant à une variation significative de l'impôt prévisible (mariage, naissance, baisse ou hausse de revenus), le contribuable peut demander une mise à jour en cours d'année du taux de prélèvement à la source en accédant à son espace sécurisé sur le site *impots.gouv.fr*.

LES ECHOS – 14/11/2017

## 5 Taxe sur les dividendes: l'IGF tempère la responsabilité de la majorité précédente



Christian Eckert, alors rapporteur général du budget, avait déposé un amendement en 2012 façonnant les contours de la taxe à 3% sur les dividendes.

**+ DOCUMENT - S'il juge que le gouvernement Hollande connaissait après 2015 les risques encourus, le rapport commandé à l'Inspection générale des finances et publié ce lundi parle de «responsabilités plurielles».**

Des responsables mais pas forcément des coupables. La célèbre formule de Georgina Dufoix, ancienne ministre des Affaires sociales du gouvernement Fabius lors du scandale du sang contaminé, revient en mémoire à la lecture du rapport de l'Inspection générale des Finances (IGF) sur le fiasco de la taxe à 3% sur les dividendes. Ces soixante-douze pages touffues se gardent bien de désigner à la vindicte un clair coupable pour [ce que Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a qualifié de «scandale d'Etat»](#).

Les raisons de cette affaire qui laisse une facture de 10 milliards d'euros de remboursements à l'Etat? «*Pour partie un concours de circonstances extraordinaires, pour partie dans la chronique ordinaire des défauts français d'élaboration de la norme, pour partie dans des défauts systémiques d'ordre politique ou institutionnel*», ressort-il du document.

### La fin de la taxe [OPCVM](#)

L'IGF est revenue cinq ans en arrière, à l'été 2012, quand la nouvelle majorité issue de l'élection de François Hollande - avec notamment Christian Eckert, alors rapporteur général du Budget à l'Assemblée - a [mis sur pied cette taxe à 3% sur les dividendes](#). A l'époque, il s'agissait à la fois de combler le manque à gagner budgétaire provoqué par la fin de la taxe OPCVM et de répondre à une promesse de campagne de «*privilégier l'investissement sur la distribution*» (de dividendes).

«*En toutes hypothèses, à l'été 2012, il n'était pas possible d'anticiper la nature des risques juridiques apparus ultérieurement*», estime le rapport de l'IGF. Jamais il n'est fait mention dans le document d'une implication quelconque du secrétaire général adjoint de l'Elysée de l'époque, un certain Emmanuel Macron...

La tonalité change en revanche à partir de 2015, où «*apparaissent des signes d'une perception élargie de la fragilité juridique de la taxe*». La Commission européenne lance une procédure contre la France, tandis qu'une taxe similaire en Belgique menace d'être censurée elle aussi. Le contentieux flambe, et les réclamations fin 2015 représentent déjà 2,4 milliards d'euros.

Pourtant, le gouvernement de Manuel Valls décide de temporiser cette année-là comme en 2016. Une attitude dénoncée par l'exécutif actuel. « *Il y a eu un choix politique fait consciemment de maintenir cette taxe jusqu'en 2017, ce qui explique l'ampleur des remboursements* », explique-t-on à Bercy.

### **Des « circonstances extraordinaires »**

La lecture de l'IGF est plus nuancée, jugeant « *pas satisfaisant* » qu'on ait pas mieux tenu compte de certains « *signaux d'alerte* », mais qualifiant la stratégie suivie de « *rationnelle* »: « *En l'absence de clarté sur le résultat et surtout le détail de possibles décisions de justice, il y a lieu d'attendre* », est-il écrit.

Le document préfère insister, comme explication au fiasco, sur les « *circonstances extraordinaires* » provoquées par une nouvelle jurisprudence de la justice européenne et [l'annulation radicale de la taxe par le Conseil constitutionnel en octobre dernier](#) , que personne n'attendait.

Le document dénonce également « *les difficultés d'élaboration de la norme fiscale* ». Cette taxe, reposant sur « *une construction trop rapide, dans l'entre soi* » avec des ratés aux « *responsabilités plurielles* », en est l'illustration.

En réponse à ces remarques, le gouvernement a promis « *un renforcement de la sécurisation de la procédure d'élaboration de la loi fiscale* ». Cela passera notamment par « *davantage de consultation des parties prenantes en amont* », jure-t-il. Il y a deux semaines, l'exécutif a pourtant fait voter en urgence et sans grandes discussions une [surtaxe exceptionnelle sur les bénéficiaires des grands groupes](#) pour régler en partie la facture de 10 milliards de l'annulation de la taxe à 3%...

**POUR EN SAVOIR PLUS // DOCUMENT** L'intégralité du rapport :

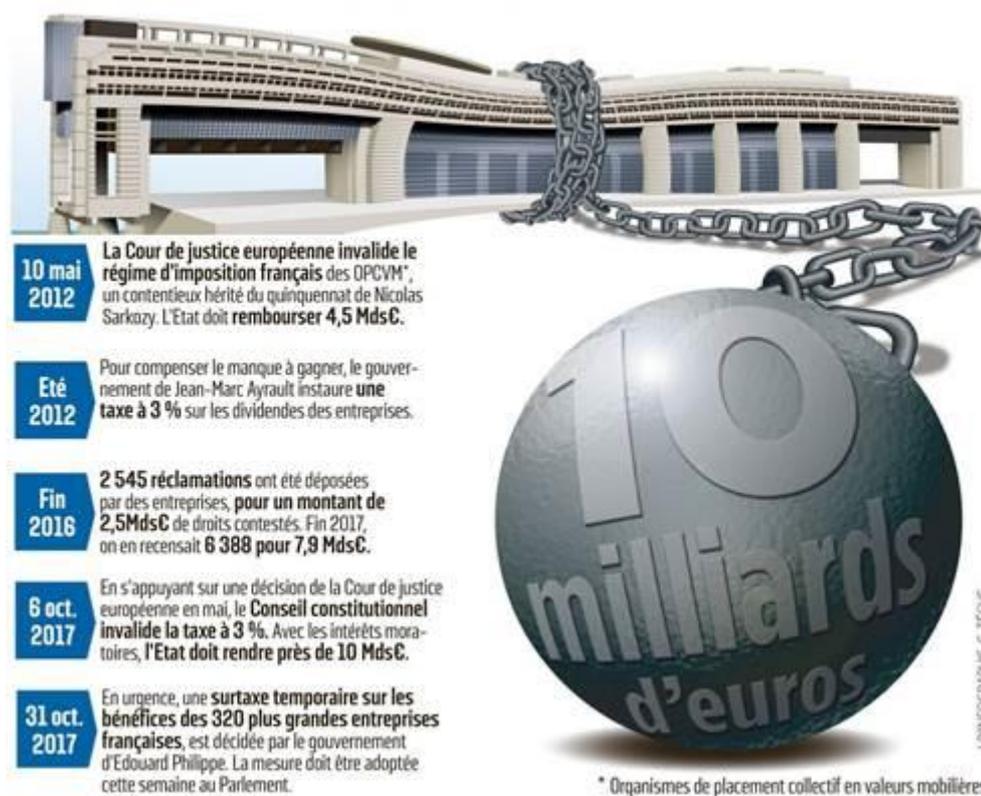
<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030866393491-taxe-sur-les-dividendes-liqf-tempere-la-responsabilite-de-la-majorite-precedente-2129759.php>

**Renaud Honoré**

**LE PARISIEN – 14/11/2017**

## 6 Fiasco à dix milliards d'euros : ce que dit le rapport

### La taxe que Bercy traîne comme un boulet



**Le gouvernement doit rembourser aux entreprises une taxe sur les dividendes indûment perçue depuis cinq ans. Montant de la facture : dix milliards d'euros. Le rapport de l'inspection générale des finances pointe une succession de défaillances.**

Voici ce qui ressort du rapport de 72 pages de l'inspection générale des finances (IGF) sur [le fiasco de la taxe à 3 %](#) remis ce lundi à Bruno Le Maire, ministre de l'Economie.

#### **Une erreur collective**

Ceux qui chercheraient dans le rapport les noms des fautifs en seraient pour leurs frais. Prudents, les inspecteurs des finances qui l'ont rédigé sont restés très factuels. Aucune personnalité politique ni aucune administration ne sont nommément ciblées. « Les responsabilités sont plurielles, dans les sphères administratives, gouvernementales, parlementaires et chez les représentants d'intérêts », lit-on.

#### **En 2012, personne ne pouvait anticiper l'illégalité de la taxe**

A l'époque, l'équipe de François Hollande doit trouver de l'argent rapidement pour combler un dispositif fiscal tout juste retoqué par Bruxelles. Il profite alors d'une promesse de campagne visant à taxer davantage les entreprises pour créer la fameuse taxe à 3 % sur les dividendes. La décision est 100 % politique puisqu'elle « n'apparaissait pas dans les notes antérieures de la direction de la législation fiscale », assure le rapport. Elle est proposée, par le biais d'un amendement à l'Assemblée, par le député PS Christian Eckert. « En toute hypothèse, à l'été 2012, il n'était pas possible d'anticiper la nature des risques juridiques apparus ultérieurement », précise le rapport. Seul un avocat met en garde contre cette éventualité, en octobre 2012, dans une revue de droit fiscal.

#### **En 2015, des alertes répétées**

Peu à peu, des signaux passent au rouge. En février 2015, la Commission européenne ouvre une procédure de mise en demeure qui constitue « une alerte sérieuse ». Dans des colloques, les experts n'hésitent plus à évoquer les risques de non-conformité de la taxe à 3 %. Preuve que tout le monde est au courant : les recours des entreprises se multiplient. Rien qu'en décembre, 429 réclamations sont enregistrées pour 2,4 Mds€. Pourquoi l'Etat ne fait-il pas alors marche arrière ? « Dès lors que personne n'imagine à l'époque une possible censure complète de la taxe [...], il y a lieu d'attendre », reconnaît le rapport de l'IGF.

### **La boulette de Christian Eckert**

En novembre 2015, celui qui est devenu secrétaire d'Etat au Budget lâche devant les sénateurs : « Sachez que la France n'est pas en conformité avec le droit européen en la matière. » Un aveu de culpabilité ? « Une confusion », selon le rapport, qui a pu conduire alors à la précipitation des recours.

### **L'administration : avec ou contre le politique ?**

L'administration a multiplié les signaux d'alerte pour prévenir le gouvernement. En juin 2015 par exemple, la direction de la législation fiscale (DLF) note que « l'issue d'un contentieux paraît incertaine et ferait courir un risque important au budget de l'Etat ». Mais si le risque est pris en compte, une analyse coûts/avantages, réalisée par les services de Bercy fin 2016, propose d'attendre une « décision finale ». « Amender, voire supprimer, la contribution additionnelle aurait représenté à la fois un risque juridique mais aussi un risque de perte de recettes », précise le rapport.

### **La fiscalité : un casse-tête de plus en plus compliqué**

Le rapport montre bien que, si personne n'est vraiment coupable, c'est parce que l'interprétation du droit fiscal - français et européen - est un casse-tête en perpétuelle évolution. En clair : ce qui était vrai en 2012 ne l'était plus en 2015. Ou du moins pouvait-on alors en faire une lecture différente. « La taxe de 3 % sur les dividendes illustre de manière spectaculaire les difficultés d'élaboration de la norme fiscale, dénonce le rapport. La construction trop rapide, dans l'entre-soi, instable de cette norme a conduit à un gâchis pour les entreprises et une impasse budgétaire massive. »

### **Comment éviter une nouvelle bourde ?**

Le rapport avance des propositions dont certaines vont être présentées par Bruno Le Maire à l'Elysée et Matignon. Il s'agirait par exemple de vérifier davantage la validité d'une loi, en amont, auprès des différents interlocuteurs (Conseil d'Etat, Commission européenne, entreprises...). Cela a-t-il été appliqué pour concocter la surtaxe exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés qui doit payer la moitié de la bourde à 10 Mds€ ? L'Etat ne risque-t-il pas un nouveau contentieux ? « Non, assure-t-on à Bercy. Nous nous sommes appuyés sur un dispositif qui a déjà été testé par le passé. Il n'y a pas d'inquiétude. »

**Aurélie Lebel**

## **L'OPINION – 14/11/2017**

### **7 Medef: la liste des postulants pour succéder à Pierre Gattaz**

## s'allonge



**Officiellement, la campagne n'est pas encore ouverte. Mais tout le monde y pense au sein de l'organisation patronale**

Plusieurs présidents de Medef territoriaux se réunissent à Paris ce mardi pour parler de la succession de Pierre Gattaz. La candidature de Patrick Martin, président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes pourrait se concrétiser. Dans le Nord, Frédéric Motte devrait lui aussi se présenter. Dans le Landerneau patronal, les noms de Christian Nibourel (Accenture) et de Marc Hervouet (Courtin-Hervouet) circulent également.

Officiellement, la campagne pour la succession de Pierre Gattaz à la présidence du Medef ne doit pas démarrer avant janvier. Sauf que lundi, alors que le conseil exécutif était réuni pour écouter Muriel Pénicaud, invitée à déjeuner au Medef, le sujet était dans tous les esprits. Et comme à chaque élection, les conciliabules vont bon train.

Ce mardi, plusieurs Medef territoriaux se réunissent d'ailleurs dans un café parisien. À l'initiative de [Patrick Martin](#), président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes, qui compte bien faire entendre la voix des territoires. Il ne devrait pas être le seul à vouloir apporter sa contribution au débat : selon nos informations, **Frédéric Motte**, président du Medef Lille et des Hauts-de-France, mais aussi vice-président de [Pierre Gattaz](#), devrait aussi se présenter.

Des postulants qui prendront place sur la ligne de départ aux côtés de deux autres vice-présidents : **Geoffroy Roux de Bézieux** et [d'Alexandre Saubot \(à la tête de la fédération de la métallurgie\)](#), dont les candidatures ne font aucun doute, même si là encore, elles ne sont pas officielles.

Reste que tout ce petit monde est surtout suspendu au conseil exécutif du 11 décembre. C'est en effet au cours de cette dernière séance de l'année que le comité statutaire du Medef se prononcera sur la possibilité de changer les statuts, en tout cas d'en rendre la lecture plus souple, afin que ceux qui auraient soufflé leurs 65 printemps avant l'élection, puissent concourir. [La manœuvre semble compliquée](#) mais elle permettrait à **Jean-Dominique Senard**, le président de Michelin, de se présenter. « Pierre Gattaz aimerait bien que Senard prenne sa suite, mais ce changement de statut décrédibiliserait le Medef », commente un patron de fédération. Une analyse partagée par plusieurs membres du conseil exécutif, pourtant séduits par le dirigeant. « On est dans une période de profonde demande de renouvellement, le Medef doit vivre avec son temps », plaide encore un autre président de fédération.

Scénarios intermédiaires. Certains avancent alors des scénarios intermédiaires. Comme d'organiser l'élection en début d'année, en janvier ou février, pour une prise de poste en juillet. Sur le mode du scrutin américain. Ce qui laisserait alors la voix libre à Jean-Dominique Senard qui aura 65 ans en mars prochain. Mais [aussi à Viviane Chaine-Ribeiro](#), la présidente du Syntec, qui souhaiterait aussi se présenter, mais qui comme le dirigeant de Michelin serait empêchée par l'âge.

Dernière option, « trouver une autre personnalité, pour sortir de ce dilemme par le haut », avance un membre du Medef. À ce titre, le nom de [Christian Nibourel](#) revient de plus en plus souvent. Le président d'Accenture France et Benelux, est membre du Bureau du conseil exécutif de l'organisation, et président du Groupement des professions de services (GPS) - réunissant 25

fédérations. Il s'est beaucoup investi sur des questions de diversité en entreprise, et est monté au créneau contre la taxation des contrats courts. Mais, sa limite est d'être patron salarié – et non pas un chef d'entreprise – d'une société étrangère. Autre personnalité issue du conseil exécutif à être dans les starting-blocks, **Marc Hervouet**, président de la Confédération française du commerce international, grossistes en volailles parisien, pourrait représenter les PME.

De son côté, Pierre Gattaz assure qu'il n'aura aucune préférence pour un candidat. [Soucieux de remplir son mandat jusqu'au bout](#), il vise le poste de président de Business Europe, l'organisation patronale européenne, dont l'élection est prévue en 2018, en milieu d'année.

[Fanny Guinochet](#)

## ::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 14/11/2017

### 8 Les acteurs de la filière alimentaire vont signer une charte a minima



Opposé au relèvement du seuil de revente à perte, Leclerc a fini par accepter de signer une charte s'engageant seulement sur des principes

**Producteurs, industriels et distributeurs doivent s'engager ce mardi à respecter l'esprit des Etats généraux de l'alimentation. Mais le texte n'est pas contraignant et les débats continuent.**

Un accord a été trouvé. L'esprit des négociations commerciales entre les distributeurs et leurs fournisseurs va peut-être changer. Ce mardi après-midi, le ministère de l'Agriculture devait organiser la signature d'une charte par tous les acteurs de la filière de l'alimentation.

La Fédération du commerce (FCD), l'Association des industriels de l'alimentation (ANIA), les agriculteurs (FNSEA), les coopératives (Coop de France) et quelques autres sont tombés d'accord pour respecter dès aujourd'hui les grands principes des Etats généraux de l'alimentation. La prise en compte des coûts de production, le relèvement du seuil de revente à perte et la limitation des promotions doivent gonfler la rémunération des agriculteurs.

Emmanuel Macron a promis une loi au premier semestre 2018. Le président de la République souhaite que d'ici là les filières agricoles établissent des plans de transformation et tirent les leçons de l'évolution des habitudes de consommation. La charte entretient le consensus trouvé lors des Etats généraux jusqu'au vote. Suffira-t-elle ?

#### **Pas moins de 35 versions**

Après 35 versions, Michel-Edouard Leclerc a annoncé dimanche qu'il allait signer. Les Centres Leclerc sont opposés depuis le début au relèvement du seuil de revente à perte. Selon leur président, la mesure entraînerait une inflation supérieure à 5 %, alors que l'enseigne défend les prix bas depuis sa création. Il aurait donc milité pour que la charte n'évoque ce relèvement du « SRP » que comme une hypothèse. Il n'a pas obtenu gain de cause. Il a dû accepter l'idée d'un

« *juste retour aux producteurs* » mais aussi « *aux entreprises de l'alimentaire* », c'est-à-dire aux industriels...

Cependant, le texte n'engage qu'à respecter la future loi et son esprit. Il n'indique rien de précis, selon nos informations, sur le taux du SRP (10 % ou 15 %) ni sur son périmètre (alimentation ou tous les produits de grande consommation). Idem pour la limitation des promotions. Seule la prise en compte des prix de production serait plus formelle.

Certains signataires expliquent qu'il ne pouvait en être autrement. Appliquer un texte de loi avant qu'il ne soit voté pourrait être considéré comme une entente entre les acteurs de la filière. Autant dire que la charte n'aura pas un pouvoir d'engagement fort. Elle pourrait même n'être qu'un affichage qui satisferait d'abord les politiques.

Les dirigeants des enseignes ne semblent pas avoir intimé à leurs négociateurs l'ordre de « lever le pied ». Plusieurs grands groupes sont dans une situation délicate : Carrefour, Auchan et dans une certaine mesure Casino. Les négociations commerciales en cours ne seront peut-être pas moins dures que les précédentes.

### **Nuages à l'horizon**

Côté FNSEA, on s'en tenait lundi à la plus grande réserve. Pas de commentaire sur le fond. Il semblait néanmoins très clair que le texte allait dans le sens souhaité par les agriculteurs, pour qui l'essentiel est de recapter une partie de la valeur du produit vendu au consommateur. Certaines fédérations spécialisées, dont la FNPL (Fédération nationale des producteurs de lait) redoutaient pourtant que la charte n'engage pas les parties les unes vis-à-vis des autres.

Des industriels du lait craignaient quant à eux les conséquences de la fixation des prix par les éleveurs sur la base de leur coût de production. Ils s'attendent à une nouvelle baisse des cours européens de la poudre de lait en 2018, notamment à l'occasion de la mise en marché des 380.000 tonnes de poudre stockées au plus fort de la crise il y a deux ans. Dans ce cas estiment-ils, il y aura un delta très important entre les coûts de production et les prix de marché. De quoi asseoir des prévisions bien sombres et agitées pour 2018 sur le front du lait.

**La guerre du beurre vire au dialogue de sourds** : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/030867102944-la-guerre-du-beurre-vire-au-dialogue-de-sourds-2129769.php>

**Philippe Bertrand**

**LE MONDE – 14/11/2017**

## **9 Rassembler France Télévisions et Radio France, supprimer France Ô : les pistes choc du ministère de la culture**



## La « contribution au Comité Action Publique 2022 » que « Le Monde » s'est procurée veut réformer en profondeur l'audiovisuel public. « C'est un document de travail », dit le ministère.

Dans l'audiovisuel public, cela devrait faire l'effet d'une bombe : un document du ministère de la culture, que *Le Monde* s'est procuré, envisage de regrouper France Télévisions, Radio France et les autres sociétés du secteur au sein d'une structure commune, une « holding », mais aussi de supprimer France Ô, la chaîne des outre-mers, ou de cantonner les médias jeunesse France 4 et la radio Le Mouv à une diffusion seulement numérique. Le texte n'exclut pas des suppressions de postes. Ces réformes sensibles font partie des pistes exposées le 3 novembre par le ministère dans sa « contribution au Comité action publique 2022 », ou « CAP 22 », une structure à laquelle le premier ministre, Edouard Philippe, a demandé d'ici mars de proposer d'importantes réductions des dépenses publiques.

« C'est un document de travail. Les hypothèses ne sont pas validées par la ministre », précise au *Monde* le cabinet de la ministre Françoise Nyssen. Dans sa contribution, le ministère précise qu'en parallèle au CAP 22, une « réflexion souhaitée par le gouvernement a été confiée à un groupe de travail interministériel dont les travaux doivent être rendus d'ici le début de l'année 2018 » : « Les pistes évoquées ici ne préjugent pas des conclusions de ce groupe de travail qui doit par ailleurs être alimenté par les propositions des entreprises », précise le ministère, alors que les sociétés devaient justement rendre leurs propres suggestions ce lundi 13 novembre.

Il n'empêche, les changements esquissés dans le cadre du CAP 22 éclairent la volonté du gouvernement, qui depuis l'élection d'Emmanuel Macron envoie des signaux favorables à une grande transformation de l'audiovisuel public mais sans préciser beaucoup ses intentions. Plus radicales et structurelles, les réformes proposées dans ce document pourraient bousculer les stratégies des présidents comme Delphine Ernotte (France Télévisions), Matthieu Gallet (Radio France), Marie-Christine Saragosse (France Médias Monde), Véronique Cayla (Arte) ou Laurent Vallet (INA). Jusqu'ici, ceux-ci ont plutôt plaidé pour des projets communs, sur le modèle de France Info, mais sans rassembler les entreprises.

### « Reconfiguration » des orchestres de Radio France

Le « regroupement des sociétés au sein d'une holding » vise à « aligner et dégager des synergies », lit-on dans le document. Les structures concernées rassemblent 17 000 employés, dont 9 800 à France Télévisions, pour un budget public total de 3,8 milliards d'euros.

Est aussi suggéré le « rapprochement » des réseaux régionaux de France 3 et France Bleu, une piste déjà évoquée, mais cette fois-ci plus détaillée : elle s'accompagnerait de la « fermeture » des bureaux régionaux de France 2, ainsi que d'un « recentrage de l'offre régionale de France 3 » et de la « révision du maillage régional d'information de France 3 ».

Le document liste également la « mutualisation de l'information nationale et internationale », sans plus de précision.

A Radio France, il est évoqué une « reconfiguration des orchestres », ce qui pourrait raviver le projet de suppression d'une des deux formations musicales – un projet qui avait été abandonné à la suite d'une longue grève au début du mandat de Matthieu Gallet.

Par ailleurs, plusieurs changements touchent aux organisations, afin d'améliorer « l'efficacité » : « Réforme des modes de production à Radio France », « revue de l'allocation des ressources au regard des priorités horaires (France Télévisions, Radio France, Arte) » ou « renforcement des coproductions Arte/France Télévisions ».

### Un président pour la « holding » commune ?

Enfin, le ministère souhaite revoir la « *gouvernance* » des entreprises d'audiovisuel public : il veut retirer au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le pouvoir de nommer les présidents, afin de le confier aux conseils d'administration des sociétés concernées, en révisant au passage la composition de ces derniers. Mais en principe, il s'agira également d'imaginer comment sera commandée la « holding » qui coiffera les entreprises d'audiovisuel public. Et de nommer potentiellement ce nouveau dirigeant.

Prônée par certains parlementaires et évoquée dans le projet du candidat Macron, l'union des structures avait jusqu'à présent été écartée par les présidents concernés, au motif qu'elle mobiliserait trop d'énergies et ne générerait pas d'économies à court terme : elle entraînerait probablement l'alignement de la convention collective de Radio France sur celle de France Télévisions, mieux-disante socialement.

Sans se prononcer sur ce point, le document du CAP 22 prévoit justement des « *coûts de transition potentiellement importants à attendre, qui devraient être éligibles au fonds de transformation de l'action publique* ». Les économies supplémentaires sont-elles « à préciser ».

### **Politiquement explosif**

Côté emploi, le texte rappelle que les entreprises sont déjà engagées dans des plans de réduction d'effectifs, estimés à « - 516 équivalents temps plein en 2022 par rapport à 2017 » : ainsi, France Télévisions ne remplace pas un départ à la retraite sur deux. Mais de nouvelles suppressions de postes ne sont pas à exclure : « *Départs non volontaires difficiles à éviter* », notent les auteurs. Ces derniers sont bien conscients du caractère politiquement explosif de leurs pistes : « *Risque de très fortes réactions des personnels et des élus locaux à attendre* », écrivent-ils.

Toutes ces réformes pourraient potentiellement être mises en œuvre en 2018 dans la loi qui transposera la directive européenne sur les services de médias audiovisuels, selon le document. D'ici là, il faudra que les pistes évoquées soient confrontées au travail du CAP 22, ainsi qu'à la réflexion interministérielle en cours. Mais aussi au débat de société sur l'avenir de l'audiovisuel public.

Par [Clarisse Fabre](#) et [Alexandre Piquard](#)

## **LES ECHOS – 14/11/2017**

### **10 General Electric s'inflige une cure d'austérité drastique**



**Le nouveau PDG compte recentrer le conglomérat sur l'aéronautique, la santé et l'énergie. L'essentiel des autres activités seront cédées, et plusieurs milliers d'emplois supprimés.**

Les millions de petits actionnaires individuels de General Electric ont commencé leur semaine par une douche glacée lundi matin. Dès l'aube, le nouveau [PDG](#) du groupe, John Flannery, a [détaillé la potion amère](#) qu'il compte administrer au conglomérat vieux de 125 ans pour le remettre sur les rails : le dividende sera divisé par deux dès cette année, l'entreprise sera recentrée autour de trois

activités - l'aéronautique, la santé et l'énergie -, la politique de rémunération sera revue pour être corrélée au cours de Bourse, et le [conseil d'administration](#) sera ramené de 18 à 12 membres.

Plusieurs milliers de postes seront parallèlement supprimés, mais aucun chiffre n'a été donné à ce stade. L'aéronautique, la santé et l'énergie emploient un peu plus de la moitié des quelque 300.000 salariés, et représentent près de 60 % de ses revenus.

Pour General Electric, il y a urgence. Le groupe, qui fut longtemps la coqueluche des marchés, a perdu plus de 35 % en Bourse depuis le début de l'année, affichant de loin la pire performance de l'indice Dow Jones. Faute d'avoir anticipé le retournement des marchés de l'énergie, le conglomérat est en perte de vitesse et doit composer avec l'actionnaire activiste Nelson Peltz, [qui a obtenu en octobre un siège d'administrateur](#).

Depuis qu'il a remplacé Jeff Immelt en août, John Flannery a multiplié les mesures choc. Il a renouvelé la moitié de l'équipe managériale, suspendu le projet de siège à Boston, fermé plusieurs centres de recherche et [annoncé 20 milliards de dollars de cessions](#). Jugeant les performances de l'entreprise « *complètement inacceptables* », il a aussi revu à la baisse les prévisions pour 2017. Ce qui n'a pas suffi à endiguer l'effondrement du cours de Bourse, qui a encore fondu de près de 25 % depuis sa nomination.

### **Dividende divisé par deux**

Plus ambitieuses, les annonces de lundi ont donc vocation à marquer un changement d'époque pour le groupe, l'un des derniers [conglomérats](#) aux Etats-Unis. « *C'est une occasion historique de réinventer une icône*, a expliqué John Flannery lundi. *J'ai dû m'interroger en profondeur sur l'identité de l'entreprise, sur ce qui fait son essence* ». Le dirigeant, qui avait promis qu'il n'y aurait « *pas de vaches sacrées* », compte ainsi sacrifier les activités les plus emblématiques de GE dans l'électricité et les transports (locomotives). La participation de 63 % dans le groupe de services parapétroliers Baker Hughes, acquise il y a un an à peine, sera vendue. « *Le futur General Electric sera une entreprise plus concentrée sur l'industrie* », a-t-il résumé lundi, alors que le titre reculait de plus de 5 % après les annonces.

Les investisseurs ont particulièrement mal accueilli la division par deux du dividende, même si les analystes l'avaient en partie anticipée. Pour GE, l'un des groupes les plus généreux avec ses actionnaires, qui reçoivent environ 8 milliards de dollars par an, la décision est quasi inédite. « *Nous n'avons pas pris cette décision à la légère* », a affirmé John Flannery. Depuis la crise de 1929, le groupe n'a touché à son dividende qu'une fois - pendant la crise financière en 2009 - et Jeff Immelt a confié que cette décision avait été la plus difficile de sa carrière. Le dirigeant avait ensuite toujours refusé de toucher au dividende, alors même que le modèle de General Electric évoluait en profondeur et ne générait plus assez de trésorerie pour honorer ses promesses. [Sous sa direction](#), GE a en effet vendu les activités dans les médias, les plastiques, les appareils électroménagers et les services financiers, mais sans jamais ajuster la [distribution de dividende](#).

**Elsa Conesa**

**LE FIGARO – 14/11/2017**

## 11 Bitcoin : faut-il avoir peur des monnaies virtuelles ?



### **INFOGRAPHIE - La folle envolée des cours fait désormais « fantasmer » de nouveaux investisseurs, principalement en Asie.**

Âmes sensibles s'abstenir. Le bitcoin, cette monnaie virtuelle créée en 2009 sur Internet par des mathématiciens anonymes, [n'en finit pas de jouer aux montagnes russes](#). Après avoir perdu près d'un tiers de sa valeur la semaine dernière (passant de 7900 dollars mercredi, un record, à 5550 dollars dimanche), il a regagné 1000 dollars lundi! En fin de journée, il s'échangeait sur les plateformes spécialisées à 6500 dollars! Faut-il s'en étonner? La plus ancienne et la plus connue des monnaies virtuelles, qui n'est régie par aucune banque centrale, ni État souverain, est habituée aux krachs éclairs. Le dernier en date était lié à l'abandon d'une mise à jour technologique sur laquelle de nombreux investisseurs avaient spéculé et à la concurrence d'un rival, le «bitcoin cash», créé cet été.

Malgré ces nombreux soubresauts, le bitcoin connaît une année exceptionnelle. Son cours, d'une rare volatilité du fait notamment du faible nombre d'investisseurs, [a été multiplié par six depuis janvier](#). Sa capitalisation atteint 95 milliards de dollars et certains le voient en route vers les 10.000 dollars. Sans véritables raisons tangibles.

Certes, cette nouvelle forme de monnaie, qui n'est adossée à aucun actif (et n'a donc pas de valeur intrinsèque) surfe sur les crises. Elle a ainsi pu servir de valeur refuge à des investisseurs inquiets du risque de faillite du Venezuela ou de l'incertitude née de la déclaration d'indépendance de la Catalogne. Mais, guère plus. «Il est très difficile d'appréhender ce qu'est réellement le bitcoin, sa nature profonde et ses possibilités. C'est la porte ouverte à tous les fantasmes. C'est d'ailleurs sans doute la raison pour laquelle son cours progresse en ligne droite», avance Tangi Le Liboux, analyste chez Aurel BGC.

La folle envolée des cours fait désormais «fantasmer» de nouveaux investisseurs. «Les particuliers, attirés par la publicité faite autour de cette monnaie sont de plus en plus nombreux à acheter des bitcoins, principalement en Asie. Et cela pousse les cours à la hausse», explique Christopher Dembick, économiste chez Saxo Bank. Ils sont attirés par l'appât du gain.» Longtemps utilisé pour blanchir des capitaux, le bitcoin a désormais conquis des épargnants chinois et indiens, et dans une bien moindre mesure européens ou américains. Sur le moteur Google, les recherches «acheter du bitcoin» ont d'ailleurs dépassé «acheter de l'or», constate Bloomberg.

### **Trading des cryptomonnaies**

D'autres acteurs commencent eux aussi à s'intéresser au phénomène bitcoin, lui conférant au passage une certaine légitimité. La banque américaine Goldman Sachs a ainsi annoncé qu'elle prévoyait de se lancer dans le trading des cryptomonnaies pour satisfaire la demande de ses clients. Les banques centrales mondiales ont quant à elles des approches contrastées. La Banque du Japon reconnaît certaines cryptomonnaies, dont le bitcoin. [A contrario, la Chine veut les interdire](#).

Récemment Christine Lagarde, la directrice générale du FMI, a déclaré qu'il «ne serait pas sage de négliger les monnaies virtuelles». «Les technologies utilisées par ces monnaies virtuelles sont très prometteuses, traçables et plus rapides. Elles sont susceptibles d'engendrer une révolution comparable à celle apportée par Internet, explique Tristan Combet, PDG de Domraider (vente aux

enchères de cryptomonnaies). Ces monnaies sont donc soumises à un bel avenir, mais personne ne sait laquelle va finalement émerger. Les investisseurs spéculent aujourd'hui sur le bitcoin comme gagnant.»

Le mois prochain, [la Bourse de Chicago lancera des contrats à terme sur le bitcoin](#), ce qui permettra d'étendre la base des investisseurs. «Cela est dangereux. Les investisseurs pourront spéculer sur de la spéculation», avance Julien Maldonato, associé chez Deloitte. D'autres observateurs se veulent, en revanche, plus rassurants. «L'arrivée sur ce marché d'investisseurs professionnels pourrait finalement permettre de faire dégonfler la bulle. Car ils risquent de se rendre compte que la flambée du bitcoin ne repose sur rien», estime Tangi Le Liboux.

Pratiquement tout le monde s'accorde à dire qu'une bulle s'est formée autour du bitcoin hautement spéculatif et d'autres cryptomonnaies. Ce qui inquiète les régulateurs de marché. Lundi, l'Autorité européenne de supervision des marchés financiers (ESMA) a alerté sur les risques liés aux levées de fonds en cryptomonnaies qui se multiplient depuis le début de l'année. Lors de ces opérations, dites «initial coin offerings», un groupe crée sa propre monnaie virtuelle et lève des fonds en la vendant à des investisseurs. Or, l'ESMA craint que les investisseurs ne se rendent pas compte des risques élevés qu'ils prennent. «Le marché des ICO est encore plus spéculatif que celui du bitcoin. Et il est souvent entaché de problèmes avec des sociétés fantômes levant des capitaux», explique Julien Maldonato.

**Le bitcoin se lance à la conquête du monde réel** : <http://premium.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2017/11/13/32001-20171113ARTFIG00327-le-bitcoin-se-lance-a-la-conquete-du-monde-reel.php>

[Danièle Guinot](#)

**SOCIAL**

LES ECHOS – 14/11/2017

## 12 La réforme du Code du travail pourrait provoquer un pic de conflits sociaux



Dès le 12 septembre, des drapeaux FO étaient présents dans les manifestations contre la réforme du Code du travail,

mais la confédération s'était refusée à appeler à la mobilisation. Le parlement de Force ouvrière a fini par tordre le bras à Jean-Claude Mailly.

**Malgré l'appel de FO au côté de la CGT, la mobilisation jeudi contre la réforme du Code du travail devrait rester limitée. Mais l'entrée en vigueur de la réforme dans les entreprises risque de faire monter les tensions sociales.**

Ce jeudi, la CGT appelle pour la quatrième fois à manifester contre [les ordonnances réformant le Code du travail](#) en passe d'être ratifiées par le Parlement. Il y a peu de chance que l'affluence explose à cette occasion même si les rangs devraient être plus fournis que le 19 octobre, quand la centrale de Philippe Martinez n'avait réussi à convaincre que Solidaires de l'accompagner.

Force ouvrière sera en effet officiellement de la partie. Le niveau de la participation à la mobilisation du 16 novembre dira l'ampleur de l'exaspération des militants de l'organisation de Jean-Claude Mailly, dont une partie a déjà défilé bien que le leader de FO ait freiné des quatre fers.

### **Conflictualité en chute**

Mais en tout état de cause, pas plus le millésime 2017 que le millésime 2016 ne devraient égaler le record de conflictualité constaté en 2010 contre la réforme des retraites de Nicolas Sarkozy. Ce record avait été suivi dans la foulée d'une chute historique. Le ministère du Travail a comptabilisé il y a sept ans 3,3 % des entreprises ayant déclaré un jour de grève et 318 jours de grève pour 1.000 salariés. L'année d'après, le taux était divisé par près de deux et le nombre de jours avait chuté de 80 %. En 2015, dernière année connue, la conflictualité a encore baissé à 1,3 % et 69 jours.

### **Négociation rime avec conflit**

Malgré ce contexte, l'exécutif n'a pas intérêt à crier victoire trop vite car la suite n'est pas écrite. La réforme devrait provoquer une vague de négociations, et négociation rime avec conflit. C'est ce que montre une [étude publiée début 2017](#) par le ministère du Travail qui constate qu'en 2014, « 75 % des entreprises déclarant une grève ont engagé des négociations contre 13 % de celles qui n'en ont mentionné aucune ». « Parmi les entreprises ayant négocié en 2014 sur un thème au moins, 87 % de celles qui déclarent une grève au moins ont conclu un accord », est-il aussi précisé.

La négociation est toujours un rapport de force. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, au tournant des années 2000, les 35 heures ont donné lieu tout à la fois à un record d'accords, installant durablement la négociation dans le paysage, et une forte poussée de conflictualité.

**INTERVIEW // Philippe Martinez : « Nous allons organiser la résistance contre l'application des ordonnances dans les entreprises »** : <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/030866905488-philippe-martinez-nous-allons-organiser-la-resistance-contre-lapplication-des-ordonnances-dans-les-entreprises-2129762.php>

**Leïla de Comarmond**

**::: POLITIQUE**

**LE MONDE – 14/11/2017**

**13 Après des mois de silence, Emmanuel Macron lance sa politique de**

## la ville



### **Le président s'est rendu à Clichy-sous-Bois, avant de se rendre dans la région lilloise où il dévoilera, mardi, des mesures en faveur des habitants des quartiers populaires.**

Cela faisait des mois qu'ils attendaient qu'Emmanuel Macron s'exprime sur l'avenir des quartiers populaires. Des mois que les associations et les élus locaux manifestaient leur colère face à ce qu'ils ont vécu comme du « mépris » et de la « brutalité » de la part de l'exécutif. Depuis l'annonce, en juillet dernier, des coupes dans le budget de la politique de la ville pour 2017, les mauvaises nouvelles se sont enchaînées pour les banlieues, comme la baisse des APL (aides personnalisées au logement) et le gel des emplois aidés. Le tout, sans un mot – ou si peu – de l'Élysée.

L'annonce de la sanctuarisation du budget en 2018 n'a pas suffi à apaiser les tensions. Au point qu'élus et associations ont organisé, le 16 octobre à Grigny (Essonne), des Etats généraux de la politique de la ville afin de tirer la sonnette d'alarme. Un événement inédit.

Lundi 13 novembre, le président de la République a décidé de rompre le silence. Au cours d'un déjeuner à l'Élysée avec une trentaine d'acteurs locaux, suivi d'une visite à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) puis à Roubaix (Nord), et avant un discours mardi à Tourcoing, il s'est adressé aux banlieues et à leurs habitants, qui représentent 5,5 millions de personnes réparties dans les 1 514 quartiers les plus pauvres, où le chômage est 2,5 fois plus élevé que la moyenne nationale.

Un temps fort pensé par M. Macron, aussi bien sur le plan symbolique – c'est de Clichy-sous-Bois qu'ont démarré les émeutes de 2005 après la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré – que politique. Depuis le début de son mandat, beaucoup de Français de ces quartiers populaires se disent inquiets ou déçus de son action, souvent taxée de profiter d'abord aux plus aisés.

#### **« Emplois francs »**

Pendant plus de deux heures, à Clichy-sous-Bois, M. Macron est donc allé au contact, dans le quartier du Chêne Pointu, bien mal en point et qui attend toujours sa réhabilitation, puis dans la rue Anatole-France qui a, elle, bénéficié des crédits de la rénovation urbaine. Visite d'un centre social au pied d'immeubles neufs et bien entretenus, d'une pharmacie ouverte depuis trois mois ou d'un futur lieu culturel, le chef de l'Etat s'est offert un long bain de foule, applaudi par une centaine d'habitants massés derrière des barrières.

*« Je suis venu pour montrer une autre image de Clichy-sous-Bois et des banlieues », a-t-il déclaré, enchaînant les selfies, les poignées de mains aux aînés et les baisers aux enfants, mais aussi les promesses, comme le futur métro de Clichy-Montfermeil prévu dans le cadre du Grand Paris Express pour lequel « les délais seront tenus ».*

A ce stade, en matière de politique de la ville, l'exécutif met surtout en avant des mesures déjà annoncées, comme la création d'une police de sécurité du quotidien ou le dédoublement des classes de CP en zones REP+ (en œuvre depuis la rentrée), ou des dispositifs non détaillés d'accès aux services publics ou de lutte contre les discriminations, avec notamment la multiplication des testing en entreprises. L'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) doit également voir son budget doubler, à 10 milliards d'euros, mais la baisse des APL complique les relations entre les bailleurs sociaux censés contribuer et l'Etat.

Pour lutter contre le chômage, l'accent est mis sur le dispositif des « *emplois francs* », qui vont être expérimentés dans plusieurs villes dès 2018 – avec un objectif de 15 000 à 25 000 emplois créés – puis généralisés en 2020. Toute entreprise embauchant un habitant issu des quartiers définis comme « *prioritaires* » bénéficiera d'une prime de 15 000 euros étalée sur trois ans pour un CDI et de 5 000 euros sur deux ans pour un CDD de plus de six mois.

Sauf que les emplois francs ont déjà été testés sous le précédent quinquennat avant d'être abandonnés. Un échec cuisant à l'époque. « *Ces emplois n'ont pas marché, il a fallu aller les chercher avec les dents pour très peu de résultats* », se souvient un ancien du cabinet de François Lamy, le ministre de la ville sous François Hollande. La version revisitée par M. Macron prévoit de lever les restrictions qui s'appliquaient précédemment : plus d'obligation d'être âgé de moins de 30 ans, ni d'être inscrit à Pôle emploi depuis au moins un an.

### **Changement de méthode**

Comme souvent en Macronie, c'est l'implication du « *premier de cordée* » élyséen qui compte avant tout. Le volontarisme affiché de M. Macron, qui entend se doter d'un « *conseil présidentiel de la ville* » composé de « *jeunes qui ont réussi dans les quartiers* », semble avoir fonctionné lors de la journée de lundi.

« *C'est rassurant de voir qu'on revient dans les radars, s'est félicitée Catherine Arenou, maire Les Républicains de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), à la sortie de son déjeuner à l'Élysée. On sent que le président s'est penché sur le sujet récemment, mais qu'il a pris la mesure de l'urgence* ». « *Nous avons le sentiment d'avoir été entendus* », s'est également réjoui Philippe Rio, maire communiste de Grigny (Essonne). Présent à Clichy-sous-Bois, l'ex ministre de la ville Jean-Louis Borloo, qui a soutenu les États généraux de Grigny, s'est félicité qu'« *Emmanuel Macron s'intéresse enfin au sujet* » et « *espère* » que ses visites en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-France « *sont l'acte fondateur d'un nouveau processus* ».

Pour l'heure, il s'agit avant tout d'un changement de méthode. « *La ligne politique n'est pas encore établie, c'est vrai, mais le message du président est clair : il dit "nous allons construire ensemble."* », résume Saïd Hammouche, président de Mozaïk RH (cabinet de recrutement spécialisé dans la promotion de la diversité), qui y voit une démarche inédite.

Lors des 40 ans de la politique de la ville, le 6 octobre, à Aubervilliers, le secrétaire d'Etat à la cohésion des territoires, Julien Denormandie, l'avait annoncée, en déclarant : « *Il ne s'agit pas de vous promettre un énième "plan Marshall" pour les banlieues* », mais de « *mettre en avant ceux qui agissent sur le terrain et que les pouvoirs publics doivent accompagner* ». En jargon macroniste, on appelle cela du « *bottom up* » ou dupliquer des expériences issues d'en bas qui ont fait la preuve de leur efficacité. Reste à les identifier.

Par [Bastien Bonnefous](#) et [Louise Couvelaire](#)

**LE FIGARO – 14/11/2017**

## **14 Banlieues : le retour déjà prévu des emplois francs en 2020**



## **Dans le cadre du projet de budget 2018, les députés ont voté l'expérimentation «d'emplois francs» dans certains quartiers de banlieue.**

Il est décidément difficile de rompre avec les vieux réflexes. Dans le cadre du projet de budget 2018, les députés ont «en même temps» approuvé mercredi [une coupe d'un milliard d'euros dans les emplois aidés](#) classiques et voté [l'expérimentation «d'emplois francs»](#). Ce dispositif permettra aux entreprises recrutant des habitants des quartiers prioritaires de percevoir une aide de 5000 euros par an sur trois ans pour un CDI et de 2500 euros par an sur deux ans pour un CDD. L'objectif est de lutter contre le chômage, très fort en banlieue - même s'il varie fortement selon les quartiers, allant de 7,8 % à 54,5 % d'après les calculs de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

A priori, le gouvernement commence doucement: l'expérimentation, qui aura lieu d'avril 2018 à fin 2019, concernera quatre ou cinq groupes de quartiers. Néanmoins, la généralisation de cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron est déjà programmée pour 2020, l'expérimentation servant surtout à en caler les détails.

Le coup est donc parti. Pourtant, en la matière, il y aurait de quoi être prudent. En 2013, le gouvernement Ayrault avait lui aussi lancé ses emplois francs. L'échec a été si cinglant - à peine 280 personnes embauchées -, que la mesure a été abandonnée en 2015. À l'Assemblée, Muriel Pénicaud a d'ailleurs reconnu que l'outil n'avait «pas produit les résultats escomptés». Et la ministre du Travail de prévenir: [«Il faut apprendre de ses erreurs, qui ne sont pas uniquement des échecs.»](#)

### **500 millions par an**

L'exécutif assure que, cette fois, l'accompagnement des nouveaux embauchés sera renforcé. L'aide version Macron est trois fois plus élevée que sous Hollande. Autre différence: elle n'est pas limitée aux moins de 30 ans, ni restreinte aux chômeurs depuis un an. De quoi atteindre davantage de bénéficiaires.

Mais aussi faire grimper la facture. «Pas de conditions et un montant d'aide très supérieur à celui de 2013: tout cela fait craindre un effet d'aubaine», a averti le député LR Gérard Cherpion. En clair, les entreprises profiteront de la subvention mais auraient quasiment autant embauché sans. Dommage pour un dispositif qui coûtera 180 millions sur plusieurs années pour la première cohorte expérimentale, et 500 millions par an à terme aux caisses publiques...

### **[Cécile Couzel](#)**

## **L'OPINION – 14/11/2017**

## 15 La République en marche fait sa crise d'ado



### **Samedi, à Lyon, Christophe Castaner s'apprête à prendre la tête d'un mouvement en plein doute, déserté par les adhérents. La mission à haut risque du nouveau délégué général : préparer les prochaines élections**

Le 18 novembre, après l'élection du délégué général, le Conseil de La République en marche élira les membres du bureau exécutif, le principal organe de direction du mouvement. Quatre listes vont s'affronter. Celle arrivée en tête raflera tous les sièges.

Tout a été imaginé pour qu'[aucun rebondissement](#) ne vienne perturber le prochain congrès de La République en marche. « Le mouvement est maintenant en ordre de marche », observe un familier de l'Élysée. Christophe Castaner, le porte-parole du gouvernement, désigné par le chef de l'État, sera triomphalement élu samedi à la tête du mouvement. Candidat unique et officiel d'une élection à main levée. « C'est comme à l'Assemblée, chacun doit assumer son vote », souligne Arnaud Leroy, futur membre du bureau exécutif, la structure de direction de La République en marche.

Le congrès de Lyon va dessiner un mouvement entièrement tourné vers l'Élysée. Un QG rue Saint-Anne, une tête pensante rue du Faubourg-Saint-Honoré. [Christophe Castaner](#), affidé du chef de l'exécutif, sera lui-même encadré par des personnalités du premier cercle du Président. « Au printemps, nous avons une base militante très active, très horizontale avec en complément une grande verticalité. Après l'élection présidentielle, la verticalité a disparu. Nous allons la retrouver », explique Laurent Saint-Martin, vice président LREM de la commission des Finances.

Les proches d'Emmanuel Macron quadrillent la liste « Casta » pour le bureau exécutif. Il y a les figures politiques incontournables, comme Richard Ferrand, le président du groupe LREM à l'Assemblée nationale. D'autres personnalités plus discrètes, comme Cédric O, sont aussi sur la liste. Trésorier du mouvement, en charge des participations publiques auprès du président de la République et du Premier ministre, il est l'un des onze conseillers communs d'Édouard Philippe et d'Emmanuel Macron, mais le seul à garder son bureau à l'Élysée.

Astrid Panosyan, qui avait rejoint le cabinet d'Emmanuel Macron à Bercy avant d'entrer dans la direction collégiale du mouvement, figure de son côté sur la liste des 10 personnalités membres de droit du bureau exécutif. Comme Philippe Grangeon, cadre dirigeant de Capgemini, candidat malheureux aux élections sénatoriales, et Jean-Marc Borello, président du groupe SOS. Membres du comité stratégique d'Emmanuel Macron pendant la campagne des élections présidentielles, ils conseilleront Christophe Castaner dans la conduite du parti.

**Démission collective.** D'après nos informations, pour protester contre le manque de démocratie au sein du mouvement, des dizaines d'adhérents envisagent cette semaine un coup d'éclat sous la forme d'une démission collective. Le récent renouvellement des référents – les « préfets » du parti

– a laissé des traces. Michel Costes (Ardèche) et Pascal Maître (Indre), par exemple, deux des quatre signataires de [la tribune critique parue l'été dernier dans l'Opinion, ont été écartés](#). Une commission des conflits vient d'être mise en place. Après le Congrès de Lyon, les exclusions pourraient se multiplier. Mais aujourd'hui, la fronde se manifeste d'abord par le désintérêt. Des dizaines de milliers d'adhérents sont aux abonnés absents.

« Le parti est en état dépressif. Il est difficile d'être un parti de gouvernement surtout quand vous n'avez qu'un an d'existence », observe Laurent Saint-Martin. La République en marche revendique plus de 380 000 adhérents. Les adhérents actifs seraient trois fois moins nombreux. « Autour de 120 000 », concède Arnaud Leroy. Encore s'agit-il d'une estimation large car sur le terrain, En Marche est anémiée.

A Paris, les adhérents seraient 7 000 dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. « 200 sont véritablement actifs », estime Stanislas Guérini, député de la circonscription et en charge du lien entre les députés et le mouvement. Dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Val-de-Marne, le compteur du mouvement affiche 2 000 marcheurs. « Une centaine sont encore présents et si je monte une diffusion de tract, je peux compter sur 50 personnes », explique Laurent Saint-Martin. Même constat de Bruno Fuchs dans le Haut-Rhin. « J'en vois régulièrement une centaine ». Le ratio est à peu près le même partout : moins de 10 % des marcheurs sont encore en marche. Ce qui rapproche La République en marche des partis classiques et la met au diapason du « blues » de l'engagement.

**Boîte à outils.** « Les militants sont là, rétorque Gabriel Attal, député LREM des Hauts-de-Seine. Nous gardons notre ADN, le sujet c'est la mobilisation ». Ou la remobilisation. « Les adhérents ne vont pas distribuer des tracts pendant cinq ans », remarque Stanislas Guérini. Christophe Castaner va plancher sur les services que le parti new-look compte offrir à ses membres. Le mouvement met ainsi sur pied un institut de formation. « Il offrira des formations qualifiantes de trois mois qui permettront aux adhérents d'être armés pour mener à bien leur projet », explique Stanislas Guérini. Même si ces projets n'ont rien à voir avec la politique, les dirigeants en espèrent clairement un retour sur investissement électoral. « Le mouvement doit être une boîte à outils au service des Français », poursuit le député de Paris.

Bruno Fuchs veut réinvestir les quartiers nord de Mulhouse, là où l'abstention est toujours majoritaire, grâce à l'organisation d'activités de sport pour les jeunes. Un autre député imagine des campagnes de publicité sur des sujets d'intérêt général, comme la biodiversité. « Pourquoi pas une campagne sur la disparition des oiseaux ? C'est une réalité, mais les citoyens n'en ont pas conscience. Il n'y a même pas besoin de mettre LREM en bas de l'affiche ». La République en Marche, riche de 22 millions d'euros de dotation publique par an, est en mesure de se montrer généreuse.

Reste que LREM n'est pas une société de services, mais [un mouvement politique](#). Et la première mission de Christophe Castaner, est claire : préparer les échéances électorales en évitant de rééditer l'échec des sénatoriales. Et de ce point de vue, tout reste à faire, tant en matière de stratégie que d'organisation. LREM, pour les municipales, va-t-elle créer des listes dans les 36 000 communes ? Disposer de commissions d'investiture dans chaque département ? Mener la bataille locale avec des adhérents volatiles ou tenter d'infiltrer les conseils municipaux actuellement en place ? A ce stade, encore aucune réponse.

« L'urgence c'est d'investir massivement les conseils de quartier, d'établir des diagnostics de territoires », assure Stanislas Guérini. Il faut imposer notre rythme, ne pas intégrer les contraintes de ceux qui nous font face. A Paris, par exemple, pourquoi créer un groupe et être contraint de savoir aujourd'hui si on vote ou non le budget ? »

**Miroir inversé du PS.** En attendant une stratégie politique, l'organisation d'En Marche pourrait être rapidement revue et corrigée. « Le mouvement a été pensé exclusivement pour la présidentielle, comme un miroir inversé du PS, en particulier avec les adhésions gratuites et la liberté de créer des comités locaux. Cela ne tient pas pour les municipales », estime un élu. « N'en déplaise aux oppositions, nous nous inscrivons dans la durée, affirme de son côté Gabriel Attal. Le

Président n'a jamais dit que l'architecture du mouvement était figée. Grâce à Castaner, nous allons encore le professionnaliser dans la perspective des municipales ».

Edouard Philippe, le Premier ministre, prendra la parole samedi à midi, à Lyon. Alors qu'il n'est pas membre d'En Marche, il va ouvrir ce congrès capital. Avec un message : [la recomposition politique](#) portée par l'élection présidentielle est loin d'être achevée et La République en marche doit en être le pivot.

**Ambiance révolutionnaire dans les rangs de La République en marche :**

<http://www.lopinion.fr/edition/politique/ambiance-revolutionnaire-dans-rangs-republique-en-marche-137734>

[Jean-Jérôme Bertolus](#)

**::: INTERNATIONAL**

LE FIGARO – 14/11/2017

## **16 L'Europe de la défense veut s'émanciper des États-Unis**



**VIDÉO - Vingt-trois pays européens se sont engagés lundi dans une «coopération» militaire inédite, pour le développement d'armements ou le lancement d'opérations extérieures.**

L'avant-garde regroupera finalement le gros du bataillon. Vingt-trois des 28 pays de l'UE ont souscrit à l'ambition d'une défense européenne, ne laissant de côté que l'Irlande neutre, le Danemark dispensé, le Portugal, l'île de Malte et bien sûr le Royaume-Uni. Avec les signatures recueillies ce lundi à Bruxelles, c'est pratiquement tout le continent qui renoue avec un vieux rêve.

Il ne s'agit pas de créer une armée européenne ou de [supplanter la sécurité collective organisée par l'Otan](#). Mais c'est un premier pas vers une défense européenne émancipée, avec des projets d'équipement communs, des enveloppes militaires mutualisées et à terme peut-être des déploiements de troupes conjoints. [En période budgétaire de vaches maigres, la dépense aujourd'hui fragmentée pourrait aussi gagner en efficacité.](#)

«Après l'élection du président américain Donald Trump, il est important que nous puissions nous organiser indépendamment, en tant qu'Européens. Personne ne va résoudre à notre place les problèmes de sécurité dans le voisinage de l'Europe. Nous devons le faire nous-mêmes», [résumé Ursula von der Leyen, ministre allemande de la Défense](#). Deux ans après l'attaque du Bataclan, le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, y voit «une réponse au développement des attentats». Et aussi une assurance de plus face à la Russie, après le choc qu'a représenté «la crise en Crimée», une invasion suivie d'une rectification de frontière.

Libérées par le Brexit et par la fin programmée du veto britannique, la France et l'Allemagne ont poussé le plus fort pour que les Européens s'emparent enfin d'un outil créé sur mesure en 2009 par le traité de Lisbonne: la «coopération structurelle renforcée» (CSP), qui permet à un groupe de

pays volontaires d'avancer plus vite et plus loin sur la défense et la sécurité. C'est-à-dire sans attendre que le wagon de queue autorise le départ. L'Italie et l'Espagne ont rapidement enchaîné.

## **La crainte d'une UE à plusieurs vitesses**

Lundi, le succès a dépassé les espérances. Les trois pays Baltes, dont deux partagent une frontière avec la Russie, ont signé en bloc. Tout comme la Roumanie et la Bulgarie, qui ne sont pas les dernières à s'inquiéter des [manœuvres du Kremlin](#) en mer Noire. La Finlande, la Suède aussi et à la dernière minute l'Autriche, toutes trois restées hors de l'Otan et soucieuses d'un minimum de neutralité. La vraie surprise est venue de la Hongrie et surtout de la Pologne, qui dénonce depuis deux ans l'intégration européenne et tout empiètement sur sa souveraineté. Varsovie a signé, en compagnie des trois autres chahuteurs du groupe de Visegrad: Budapest, Bratislava et Prague.

Face à la Russie, l'Europe orientale continue d'afficher sa préférence pour l'Alliance atlantique, quels que soient les doutes qu'inspire le parapluie américain. C'est un calcul tactique qui pourrait expliquer le basculement en faveur d'un dessein au départ franco-allemand: la crainte d'une UE à plusieurs vitesses qui risque de les marginaliser et dont l'Europe de la défense risquait d'être la première concrétisation. «Ces pays voient l'adhésion à la CSP comme le prix à payer pour rester au cœur de l'Europe», avance Tomas Valasek, directeur de Carnegie Europe et ancien représentant de la Slovaquie à l'Otan.

Pour la défense de l'UE, la ligne de départ se trouve encore plus encombrée que celle de la monnaie commune en son temps. «L'affluence est la rançon du succès, mais cela va devenir compliqué à gérer», s'inquiète le côté français. Paris voulait une CSP ambitieuse, en appui de ses opérations militaires en Afrique, voire au Moyen-Orient. L'Allemagne, sensible à son voisinage oriental et peu pressée de déployer ses troupes hors d'Europe, la souhaitait au contraire la plus large possible. Angela Merkel garde l'avantage sur Emmanuel Macron.

L'Europe s'évite une fracture politique, mais Paris «n'y reconnaîtra pas ce qui était son projet initial: un petit groupe de pays rodés aux opérations militaires qui constituent le noyau dur et que les autres rejoindraient ultérieurement en fonction de leurs moyens, dit plus crûment le Français Pierre Vimont, ancien numéro deux de la diplomatie de l'UE et ex-ambassadeur. De plus, pour les pays d'Europe centrale et orientale, la menace est à l'Est. Pour les pays du Sud, l'inquiétude se porte de l'autre côté de la Méditerranée. Cela va être un vrai problème.»

## **Logistique opérationnelle**

La question n'est pas immédiatement posée. Sur le papier, la coopération renforcée peut déboucher sur l'établissement d'une plateforme logistique opérationnelle, voire d'un quartier général pour des unités de combats de l'UE. En pratique, les 23 signatures et les cinquante projets réunis ce lundi visent surtout à réaliser des économies d'échelle pour les budgets nationaux, la recherche-développement et une industrie de la défense que Federica Mogherini, patronne de la diplomatie européenne, juge aujourd'hui trop «fragmentée». L'intérêt des capitales va aussi aux 5,5 milliards d'euros dont sera doté à terme le Fonds européen de défense (FED), frère jumeau de la CSP...

Le Vieux Continent n'a pas vu la géométrie variable s'instaurer. Elle naîtra plutôt de convergences particulières, à l'intérieur des 23 pays ou à l'extérieur dans le cas du Royaume-Uni. «Une fois que l'on a le budget et les capacités, il reste à mettre en place les scénarios d'emploi et cela va prendre du temps», note un responsable à Bruxelles. Le président Emmanuel Macron a balisé son horizon présidentiel à la Sorbonne en affirmant que d'ici dix ans l'Europe devra ainsi être dotée «d'une Force commune d'intervention, d'un budget de défense commun et d'une doctrine commune pour agir». Comme souvent, l'UE repousse les questions qui fâchent à plus tard. L'organe créera la fonction.

**Vidéo** : <http://premium.lefigaro.fr/international/2017/11/13/01003-20171113ARTFIG00274-23-pays-europeens-se-lancent-dans-une-cooperation-militaire-inedite.php>

**Europe de la défense : la France insiste sur la nécessité de «maintenir un niveau d'engagement élevé»** : <http://premium.lefigaro.fr/international/2017/11/13/01003-20171113ARTFIG00306-l-europe-de-la-defense-veut-s-emanciper-des-etats-unis.php>

**Jean-Jacques Mével**

**LES ECHOS – 14/11/2017**

## **17 Dernière étape décisive pour la réforme fiscale américaine**



Le leader des Républicains au Sénat, Mitch McConnell, joue gros sur la réforme fiscale, alors que ses relations avec Donald Trump ont souvent été tendues.

**Les ultimes négociations s'annoncent tendues, alors que les textes présentés par le Sénat et la Chambre des représentants diffèrent sensiblement. Certaines mesures sont remises en cause.**

Décidément, rien n'est facile pour Donald Trump. Sa réforme fiscale, tant attendue par sa majorité et par les milieux économiques, entre cette semaine dans une dernière ligne droite périlleuse et il faudra beaucoup de diplomatie et de tact pour mettre tout le monde d'accord. Surtout avant la date butoir, fixée à la fin de l'année. Les délais, [d'abord fixés à Thanksgiving](#), dans une dizaine de jours, ne seront en tout cas pas tenus.

Jeudi dernier, les sénateurs républicains ont publié leurs amendements au projet de loi. Ils modifient sensiblement [le texte initial](#) et diffèrent du texte présenté par leurs homologues de la Chambre des représentants sur de nombreux points. Les sénateurs veulent ainsi reporter à 2019 la baisse du taux d'imposition sur les sociétés de 35 % à 20 % alors que le projet prévoyait une mise en application dès l'an prochain.

### **Un équilibre fragile**

Autres différences de taille : la suppression par les sénateurs des déductions fiscales à l'échelle locale et de l'Etat, où le taux d'imposition maximal pour les particuliers, est fixé à 39,6 % dans le projet présenté par la Chambre des représentants, et à 38,5 % au Sénat.

Les sénateurs veulent en outre relever le taux unique prévu initialement pour les entrepreneurs, de 25 à 30 %, et conserver certaines niches fiscales, qui devaient être éliminées pour compenser en partie les baisses d'impôts. Les deux chambres s'opposent enfin sur le nombre de paliers (quatre pour les représentants, sept pour les sénateurs) et sur le taux d'imposition des bénéfices réalisés à l'étranger (10 % pour les profits en numéraire et 5 % pour les autres pour le Sénat, contre 14 % et 7 % pour les représentants).

### **A la merci de deux sénateurs**

Certains dossiers s'annoncent explosifs, d'autant que de nombreux parlementaires jouent leur avenir lors des élections de mi-mandat, l'an prochain. La situation est particulièrement tendue au Sénat, où les républicains ne disposent que d'une très courte majorité. Deux sénateurs réfractaires et c'est l'ensemble du projet qui pourrait tomber à l'eau (même si la Maison-Blanche peut aussi aller chercher le vote de certains démocrates). Or, c'est au Sénat, et dans les rangs républicains, que [l'opposition à Donald Trump s'est montrée la plus forte](#), ces derniers mois. Et l'aile conservatrice veut absolument enrayer la hausse des dépenses publiques.

## Les marchés inquiets

« *Nous avons encore beaucoup de travail* », a concédé le conseiller économique de la Maison-Blanche, Gary Cohn, qui se veut toutefois confiant. Même son de cloche chez le président de Chambre des représentants, Paul Ryan. « *La Chambre va voter sa loi, le Sénat la sienne, ensuite nous nous assiérons à la même table et nous réconcilierons nos différences. C'est le processus législatif, il ne fait que suivre son cours* », a expliqué le républicain.

Le texte de la Chambre a d'ores et déjà été approuvé par sa commission des finances, l'assemblée doit voter dans son ensemble cette semaine. Quant au Sénat, sa commission des finances doit se prononcer cette semaine, le vote général étant désormais programmé après les vacances de Thanksgiving, à la toute fin novembre, voire début décembre. Quoi qu'il en soit, ces nouvelles tergiversations inquiètent les marchés. Toutes les grandes places mondiales ont terminé en repli la semaine dernière.

## Nicolas Rauline

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

### Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
MEDEF Ile-de-France

